

**PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JUIN 2025**

Date de convocation : 06 juin 2025

Affiché le : 30 JUIL. 2025

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Mario GANDELIN, Bernard GAY, François JOUVANCEAU, Jean-Yves LANNEAU, Alain MOUILLOT, Olivier PETIT.

Mesdames Claudine BOUVET, Sylvie GIRARD, Laura PETIT DIT DARIEL, Aurélia PERRIN, Agnès SUILLOT, Sylvie TISSERAND.

Absent(s) excusé(s) : Vanessa BERTIN, Anne-Marie BADIN (pouvoir donné à Jean-Yves LANNEAU).

Secrétaire de séance : Bernard GAY

○ **Approbation du procès-verbal du 24/03/2025**

Approuvé à l'unanimité

○ **Délibération au dossier n° 12/2025 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Subvention exceptionnelle voyage à Paris classe de CM2 de Courlaoux

Exposé : M. le Maire présente le projet pédagogique sur une classe découverte de Paris pour les enfants de CM2. L'association COURLA'HOP a sollicité une subvention exceptionnelle pour ce projet avec à l'appui le plan de financement. Il est prévu de participer financièrement à hauteur de 30.00 € par enfant de Courlaoux. La commune de Condamine participera également pour les enfants scolarisés.

Décision : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 non participation au vote attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 390.00 € pour les 13 enfants de Courlaoux.

○ **Délibération au dossier n° 13/2025 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2025

Exposé : M. le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2025 sur la destination des produits issus des coupes. Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2025 : parcelle 5 : 2 ha 03, coupe d'emprise de cloisonnement (chauffage taillis et petit bois), parcelle 12 : 2 ha 26 coupe d'amélioration (chauffage et grumes).

Décision : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la vente en bloc façonné des feuillus et destine le produit des coupes des parcelles 5 et 12 à l'affouage.

○ **Délibération au dossier n° 14/2025 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Acceptation de l'accord local proposé par ECLA Lons Agglo pour la composition de l'assemblée délibérante

Exposé : Depuis la loi de réforme des collectivités du 16/12/2010, le nombre et la répartition des sièges au sein des assemblées communautaires doivent être revus l'année avant les élections. Afin de coordonner la démarche avec les communes membres, ce sujet a été présenté en conférence des Maires. Les instances d'ECLA ont émis un avis favorable au maintien des principes ayant présidé à l'accord local de 2019, et décide de valider le seuil de 800 habitants pour qu'une commune bénéficie d'au moins 2 sièges. Sur cette base il est proposé la répartition suivante : 24 sièges pour Lons le Saunier, 4 sièges Montmorot, 2 sièges pour Perrigny, Courlans, Courlaoux, Messia/Sorne et Macornay, 1 siège pour les autres communes.



Décision : Le Conseil Municipal approuve la répartition des sièges sur la base proposée.

○ Délibération au dossier n° 15/2025 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Réfection du chemin des Champs Monseigneur

Exposé : Le début du chemin communal du Champ Monseigneur est fortement dégradé. Il est proposé de réaliser sa réfection par la pose d'un enduit bicouche de la rue des Perroux jusqu'au n° 311. M. le Maire présente le devis de la société Eiffage pour un montant de 4 602.00 € TTC.

Décision : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour la réalisation des travaux pour le montant indiqué.

○ Délibération au dossier n° 16/2025 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Etang communal « En Bedey » - Approbation du règlement intérieur de pêche

Exposé : Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de revoir le montant du droit de pêche et de mettre à jour le règlement intérieur de pêche de l'étang communal.

Débat : Un avis favorable du nouveau règlement intérieur a été donné par le Comité Consultatif « Aménagement et Gestion de l'étang ». Il fixe le montant du droit de pêche à 25.00 € pour la saison 2025 et à 5.00 € la journée et à 10.00 € la journée du 18 mai pour le lâché de truites.

Décision : Le Conseil Municipal approuve le règlement pour l'accès au droit de pêche.

○ Délibération au dossier n° 17/2025 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Cimetière communal – Reprises des concessions abandonnées

Exposé : Après avoir entendu la lecture du rapport de M. le Maire qui demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions n° 14,76,77,78,79,80,81 et 88 dans le carré 1 et n° 214,226,249,250,254,260,275,279,297,300,303 et 361 dans le carré 3 du cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon,

Décision : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à reprendre au nom de la commune, et à remettre en service, pour de nouvelles inhumations, les concessions énoncées ci-dessus, en état d'abandon.

○ Délibération au dossier n° 18/2025 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Aménagement cimetière communal – Validation devis

Exposé : Considérant les devis des marbreries « Pompes Funèbres J. RODOT » et « Marbrerie Bletteranoise » pour l'enlèvement et l'évacuation des monuments sur les concessions abandonnées dans les carrés 1 et 3 du cimetière communal, sans fouille, ni exhumation. Considérant le devis de la Marbrerie Bletteranoise pour la pose de 6 cavurnes dans le carré 5.

Décision : Le Conseil Municipal valide les devis de la Marbrerie Bletteranoise

- pour la somme de 2 112.00 € relative à l'enlèvement et l'évacuation des monuments sur les concessions abandonnées dans les carrés 1 du cimetière communal.
- pour la somme de 2 516.00 € relative à l'enlèvement et l'évacuation des monuments sur les concessions abandonnées dans les carrés 3 du cimetière communal.
- pour la somme de 2 013.00 € relative à la pose de 6 cavurnes dans le carré 5 du cimetière communal



○ Délibération au dossier n° 19/2025 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – Travaux à La Levanchée (Routes de Louhans et de Blanay)

Exposé : Vu le rapport de la reconnaissance opérationnelle du point d'eau Incendie effectuée par le SDIS du Jura faisant état notamment qu'un certain nombre de poteaux incendie reste non conforme sur le secteur de La Levanchée. Il est proposé la mise en place d'un poteau incendie sur la parcelle communale cadastrée section AA n°161 en bordure de la RD 678. Il permettra ainsi de couvrir le côté nord du quartier de La Levanchée ainsi que le chemin des Repôts et la pose d'une vanne sur la conduite existante qui permettra ainsi d'apporter le débit suffisant au poteau d'incendie n°41 route de Blanay.

Décision : Le Conseil Municipal approuve le projet d'installation présenté et fera une demande à M. le Préfet du Jura.

○ Délibération au dossier n° 20/2025 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Débat sur les orientations générales du PADD du PLUi -HM d'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA)

Exposé : Le projet d'aménagement et de développement durables du PLUi-Habitat-Mobilités doit faire l'objet de débat en Conseil Municipal.

Débat : Suite à une réunion de travail spécifique sur ce dossier, un large débat s'instaure au sein du Conseil Municipal sur le PADD du PLUi-HM. (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), suite au projet présenté en conférence des Maires et en réunion de travail avant le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal s'inquiète de la limitation des espaces constructibles sur la commune. Nous avons un groupe scolaire de 6 classes avec centre de loisirs construit en 2013 donc pratiquement neuf, où sont scolarisés entre 150 et 160 enfants.

Il n'y a pas de vision à moyen terme pour pérenniser ce groupe scolaire par des constructions neuves afin de renouveler les écoliers sachant que la commune ne dispose pas ou très peu de logement à réhabiliter.

Le développement économique est également abordé notamment par le biais du PIT (Parc Innovation Technologique) qui a chaque présentation diminue en surface et présente des contraintes supplémentaires par rapport à la création de cette trame bleue.

Les entreprises qui veulent se développer sur les zones actuellement sont obligées de compenser l'emprise souhaitée par l'aménagement de zones humides correspondant au double de l'emprise du projet d'où le frein au développement.

Il est constaté le manque de liaison (navettes) entre les entreprises des zones et la ville centre.

Concernant l'axe 4 : agriculture : il a été remarqué que la filière volailles de Bresse n'est pas relatée.

Il faut attendre le débat du 26 juin 2025.

Décision : Le Conseil Municipal prend acte des orientations du PADD du PLUi-HM

○ Délibération au dossier n° 21/2025 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Résidence des Lilas – Construction de deux auvents – Validation du projet et des devis



Exposé : Afin d'améliorer le stationnement des véhicules des locataires de la résidence Les Lilas, il est proposé la construction de deux auvents sur les emplacements actuels de stationnement.

Le projet se décompose comme suit

- construction d'un auvent de 3 places de stationnement, perpendiculaire à l'abri communal,
- construction d'un auvent de 3 places de stationnement dans le prolongement de l'abri communal existant,
- rénovation de la toiture de l'abri communal existant.

Vu les devis des entreprises OLIVIER de Pannessières (39570) et TONNAIRE CONSTRUCTIONS BOIS de Pont d'Héry (39110),

Vu le devis de la société Archi Des Deux Forts (ADDF) de Salins-les-Bains (39110), pour l'élaboration du dossier de permis de construire,

Décision : Le Conseil Municipal approuve les devis de l'entreprise TONNAIRE CONSTRUCTIONS BOIS de Pont d'Héry (39110), d'un montant global de 52 464,50 € TTC soit 44 350.00 € HT pour :

- construction d'un auvent de 3 places de stationnement, perpendiculaire à l'abri communal : 23 940.00 € TTC
- construction d'un auvent de 3 places de stationnement dans le prolongement de l'abri communal existant : 20 214.00 € TTC
- rénovation de la toiture de l'abri communal existant : 8 310.50 € TTC.

Et accepte le devis de la société Archi Des Deux Forts (ADDF) de Salins-les-Bains (39110), d'un montant de 1 020,00 € TTC pour l'élaboration du dossier de permis de construire.

○ Délibération au dossier n° 22/2025 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Résidence des Lilas – Construction de deux auvents – Approbation du plan de financement et demande de subvention au Conseil Départemental du Jura

Exposé : Considérant le coût du projet s'élevant à 37 645.00 € HT, M. le Maire sollicite une subvention de 20 % au titre de l'Aide aux Territoires auprès du Conseil Départemental du Jura

Décision : Le Conseil Municipal valide cette demande de subvention.

○ Urbanisme

• Demande de droit de préemption

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

| Vendeur | Acquéreur | Adresse du bien |
|--------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| PERNAUDAT Mélanie et Joséphine | PERET Henri et Marie-Thérèse | 81 chemin des Repôts |
| LAROCHE Alain | THEVENOT Audrey / ROBERT Benjamin | 575 chemin du Haut Gauvin |
| DISTRY ASSET 1 | THEVENIN DUCROT | Champ Poly |
| LE CARROUGE | TERRIEN IMMOBILIER | Route de Lons |

• Demande de travaux et permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.



| Dossier | Nom | Objet |
|---------|-----------------------------|---|
| PC | VERNAY / DUBOIS | Maison habitation + garage |
| PC | SARL PLATHEY | Construction d'1 logement |
| DP | ROSAIN Fabrice | Clôture modif changement ouvertures réfection toiture |
| iDP | THIBERT Stéphane | Agrandissement appenti |
| DP | GUICHARD Mike | Réfection toiture + 3 fenêtres toit |
| DP | SCI MDP MATHEY | Réfection façades + panneaux photovoltaïques |
| DP | BOULET Julien | Abri de jardin |
| DP | SCI IMMO 4G (Rémi Gauthier) | Piscine + abri |
| DP | JPJ Aménagement | Clôture portail raval façades enseigne |

○ Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- Planning d'activités du centre de loisirs présenté par M. Mario GANDELIN : fonctionnement sur 3 semaines en juillet et 1 semaine fin août. M. le Maire fait part du décès accidentel du frère de Céline BETOURNE à qui il présente ses sincères condoléances en son nom, au nom du Conseil Municipal et du personnel.
- Réfection en enrobé de la voie verte depuis route de Nilly jusqu'à la limite de la Saône et Loire
- Suppression de 2 boîtes aux lettres PTT rue champ Beaulieu et rue du Château d'Eau
- Lettre de M. Adrien MEJAT pour présenter la création d'un potager partagé entre l'école et le verger.
- M. le Maire demande que le compte-rendu du Sou des Ecoles soit envoyé aux Conseillers
- Extension entreprise CALLOD sur la zone
- Remplacement envisagé des bornes plastiques rue du Carouge
- Départementale 678 projet de passer les lampes en LED par le Conseil Départemental
- Proposition d'offre promotionnelle d'Axa pour une complémentaire santé avec les habitants. La commune ne souhaite pas participer à cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le secrétaire,
Bernard GAY



Le Maire,
Jean-Yves LANNEAU


